



VILLE DE PONT-ROUGE
M.R.C. DE PORTNEUF

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE 12 AVRIL

AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes foncières

Le présent AVIS est donné par la Ville de Pont-Rouge, personne morale de droit public régie notamment par la *Loi sur les cités et villes*, ayant son bureau au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, province de Québec, ici représentée par madame Jocelyne Laliberté, greffière.

La vente pour défaut de paiement des taxes foncières des immeubles décrits au présent avis public se tiendra le jeudi 8 juin 2017, à 11 h, à l'hôtel de ville de Pont-Rouge, au 189, rue Dupont, Pont-Rouge, province de Québec.

	PROPRIETAIRE	MATRICULE /LOT Cadastre du Québec Circonscription foncière de Portneuf	TAXES DUES A LA VILLE (CAPITAL ET INTERETS AU 26-04-2017) ¹	TAXES DUES A LA COMMISSION SCOLAIRE (AU 26-04-2017)
1	Guillaume Bienvenu Lucie Bigeault	1280-83-2380-0-017 /	2 723,52 \$	136,06 \$
2	Immeuble Champlain- Hamel	1478-58-7047 / Lots 5 812 632 et 5 812 633	23 086,10 \$	7 329,22 \$
3	Immeuble Champlain- Hamel	1478-75-0995 / Lot 3 826 125	9 275,85 \$	3 079,64 \$
4	Succession Colette Dubé	1479-23-9512 / Lot 3 827 326	4 160,66 \$	582,60 \$
5	Stéphane Brouillette	1480-12-4659 / Lot 4 654 756	4 150,91 \$	0 \$
6	Daniel Dufresne	1578-57-1055 / Lot 3 827 055	1 924,78 \$	472,13 \$
7	Jacques Ancil	1587-00-8679 / Lot 4 010 362	4 781,11 \$	347,57 \$
8	Denis Martel	1686-30-1046 / Lot 4 011 752	2 726,36 \$	0 \$
9	Andriel Aubé	1981-75-3017 / Lot 5 750 069	3 413,39 \$	1,38 \$
10	Patrick Bernier	2181-21-2678 / Lot 3 826 919	714,38 \$	85,90 \$
11	Patrick Bernier	2181-21-5844 / Lot 3 826 920	2 976,81 \$	1 368,02 \$
12	Patrick Bernier	2181-22-2551 / Lot 3 826 926	2 126,64 \$	216,49 \$

¹ Un montant de 650 \$ s'ajoute pour des frais administratifs (règlement 512-2016)

LA DESCRIPTION DETAILLEE DES IMMEUBLES EST LA SUIVANTE :

1. 1, rue des Braves, Pont-Rouge, Qc, G3H 1J6

« Une bâtisse sise et située au 1, rue des Braves, à Pont-Rouge, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

2. Route de la Pinière, Pont-Rouge, Qc

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 826 122, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, sans bâtisse dessus construite. »

3. Route de la Pinière, Pont-Rouge, Qc

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 826 125, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, sans bâtisse dessus construite. »

4. 38, rue du Jardin, Pont-Rouge, Qc, G3H 0B8

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 827 326, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, avec bâtisse dessus construite, sise et située au 38, rue du Jardin, à Pont-Rouge, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

5. 66-201, rue St-Jeanne, Pont-Rouge, Qc, G3H 0E7

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 654 756, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, avec bâtisse dessus construite, sise et située au 66-201, rue Ste-Jeanne, à Pont-Rouge, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

6. 7, rue Gérard, Pont-Rouge, Qc, G3H 2J5

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 827 055, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, avec bâtisse dessus construite, sise et située au 7, rue Gérard, à Pont-Rouge, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

7. 40, rang du Brûlé, Pont-Rouge, Qc, G3H 1B5

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 010 362, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, avec bâtisse dessus construite, sise et située au 40, rang du Brûlé, à Pont-Rouge, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

8. 61, rue Alywin, Pont-Rouge, Qc, G3H 1G8

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 011 752, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, avec bâtisse dessus construite, sise et située au 61, rue Alywin, à Pont-Rouge, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

9. 4, rue de l'Émeraude, Pont-Rouge, Qc, G3H 2H8

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 750 069, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, avec bâtisse dessus construite, sise et située au 4, rue de l'Émeraude, à Pont-Rouge, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

10. Rue St-Patrick, Pont-Rouge, Qc

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 826 919, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, sans bâtisse dessus construite. »

11. 5, rue St-Patrick, Pont-Rouge, Qc, G3H 2M3

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 826 920, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, avec bâtisse dessus construite, sise et située au 5, rue St-Patrick, à Pont-Rouge, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

12. 8, rue St-Patrick, Pont-Rouge, Qc, G3H 2M5

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 826 926, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, avec bâtisse dessus construite, sise et située au 8, rue St-Patrick, à Pont-Rouge, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

CONDITIONS POUR ENCHERIR :

- Personne physique :
 - nom
 - date et lieu de naissance
 - adresse résidentielle complète
 - présenter une pièce d'identité avec photo
 - mandat ou procuration si représente une autre personne physique

- Personne morale :
 - nom
 - qualité du représentant (mandataire)
 - copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (résolution, mandat, procuration)

MODE DE PAIEMENT :

- Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, paiement par ACCESD (carte débit), mandat-poste ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Pont-Rouge.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (art. 531 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*).

Donné à Pont-Rouge, ce 12^e jour d'avril 2017.



Jocelyne Laliberté, GMA
Greffière